

## **INONDATIONS DE FÉVRIER – DELSON INCLUSE DANS LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE**

**Delson, le 25 octobre 2017** – Le ministère de la Sécurité publique a élargi le territoire d'application du Programme d'aide financière spécifique qui a été mis en œuvre le 4 juillet 2017.

La Ville de Delson peut bénéficier de ce programme et les sinistrés ont jusqu'au 26 décembre 2017 pour acheminer leur réclamation à la Direction du rétablissement.

Selon le programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues entre les 23 et 26 février 2017, les sinistrés peuvent être :

- ❁ des particuliers, en raison de dommages à leurs biens essentiels ou de frais d'hébergement temporaire;
- ❁ des entreprises ou des entreprises agricoles;
- ❁ des municipalités;
- ❁ des organismes ayant apporté aide et assistance.

Les citoyens qui souhaitent bénéficier de ce programme sont invités à prendre contact avec le ministère de la Sécurité publique.

- 30 -

*Pour de plus amples informations :*  
Service des communications  
450 632-1050, poste 3500

*Source :*  
Ministère de la Sécurité publique  
418 643-2433  
Sans frais : 1 866 251-1983  
[www.securitepublique.gouv.qc.ca](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca)